

شركة الإسمنت عين التوتة SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000.00 D A Nº Identification Fiscale : 099805022210668 Article d'Imposition: 05010212840 - N° Registre du Commerce: 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT N'02/SCM/SCIMAT/2025

Suite à l'Infructuosité de l'Appel d'Offre National et International Restreint N°10/SCM/SCIMAT/2024 La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna -Algérie lance un nouvel Avis d'Appel d'Offre National et International Restreint portant :

FOURNITURE, ESSAIS & MISE EN SERVICE D'INSTRUMENTS ET MATÉRIELS POUR LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITÉ DE LA CIMENTERIE DE AIN TOUTA (Lots -01-04-05-06-07-08-09-10-11-12)

Cet Avis d'Appel d'Offres est destiné aux Fabricants ou leurs Représentants.

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Quarante Mille Dinars Algériens (40.000,00 DA) auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quarante Cinq (45) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appei d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offra Technique - N°02/9CM/SCIMAT/2025 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°02/SCM/SCIMAT/2025 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

" A NE PAS OUVRIR D

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT 73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000 Appel d'Offres National et International Restreint N°02/SCM/SCIMAT/2025

FOURNITURE, ESSAIS & MISE EN SERVICE D'INSTRUMENTS ET MATÉRIELS POUR LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITÉ DE LA CIMENTERIE DE AIN TOUTA (Lois 01-04-05-06-07-08-09-10-11-12)

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offrea pendant une durée de Cent Vingt (120) Jours à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahler des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

ANEP 2516006403 du 02/03/2025



شركة الإسمنت عين التوتة SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

وانملها ...راسلها (۱۹۰۸ - دراسلها) - باندای (۱۹۰۸ - ۱۹۰۸

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية محدودة رقم: 1/02/كوس/شراعت/2025

نظر العدم جدوى المناقصة الوطنية و الدولية المحدودة رقم : 02/أل ص/ش إع بـ 2024/ تطن شركة الإسمنت عين التوتة عن اجراء مناقصة وطنية ودولية مصدودة ثانيه من أجل:

اقتناء واختبار وتشغيل أجهزة ومعدات مختبرات مراقبة الجودة لمصنع الإسمنت عين التوتة مده المناقصة مرجهة المصنعين أو ممثليهم

. بامكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أماتة لجنة الصفقات للشركة مقابل تسيديد مبلغ قدره أربعون ألف بينار جزائسري (40.000.00 دج) غيسر قابل للتعويسن

حددت مدة إيداع العروض بخمسة وأربعون (45) يوما ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أومن طرف ممثله

- العروض التقلية يجب أن تحتوى على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق "Offre Technique - N°02/SCM/SCIMAT/2025 " على العبارة "

- العروض المالية يجب أن تحتوى على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق " Offre Financière - N°02/SCM/SCIMAT/2025 " أي العبارة " العبارة العب

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تقترح "

إلى السيد أمين لجنة الصفقات لشركة الإسمنت عين التوتة -SCIMAT 73 مكرر، شارع بن فليس حي الاخضرار - باتنة - 05000 مناقصة وطنية ودولية محدودة رقم: 1/02أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت /2025

اقتناء واختبار وتشغيل أجهزة معدات مختبرات مراقبة الجودة لمصنع الاسمنت عين التوتة (12-11-10-09-08-07-06-05-04-01 (12-11-10-09-08-07-06-05-04-01

ملاحظة: إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

An-Nasr 2-3-2025 ANEP-2516006403

-El Moudjahid/Pub-



شركة الإسمنت عين التوتـة SOCIÉTÉ <u>DES CIMENTS DE</u> AIN TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 DA : ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

DIRECTION GÉNÉRALE



ANNÉE 2025

SIÈGE SOCIAL: 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - ALGÉRIE

Tél: (033)85 13 00 LIGNES GROUPÉES - Fax: (033) 85 11 01 / 85 12 47 - site web: www.scimat.dz

SOMMAIRE

SC	MMAIRE	1
	- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	3
	- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION	3
	- ARTICLE 03 : MODE DE LANCEMENT	4
	- ARTICLE 04 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS	4
	- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	4
	- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT	
	- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL	
	- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS	
	- ARTICLE 09 : MARQUAGE CE	
	- ARTICLE 10 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	
	- ARTICLE 11 : PAYS D'ORIGINE	
	- ARTICLE 12 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE	
	- ARTICLE 13 : EXPÉDITION — TRANSPORT — EMBALLAGE - MARQUAGE	
	- ARTICLE 14 : ASSURANCES	
	- ARTICLE 15 : MODALITÉS DE PAIEMENT	
	- ARTICLE 16 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE	
	- ARTICLE 17 : RÉCEPTIONS ET MISE EN SERVICE	
	- ARTICLE 18 : PÉNALITÉS DE RETARD	
	- ARTICLE 19 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	
	- ARTICLE 20 : IMPÔTS, DROITS ET TAXES	
	- ARTICLE 21 : FRAIS BANCAIRES	
	- ARTICLE 22 : GARANTIE	
	- ARTICLE 23 : SERVICE APRÈS-VENTE	
	- ARTICLE 24 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION	
	- ARTICLE 25 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	
	- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX	
	- ARTICLE 27 : FORME ET CONTENU DES OFFRES	
	- ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX	
	- ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES	
	- ARTICLE 30 : LANGUE UTILISÉE	
	- ARTICLE 31 : VALIDITÉ DE L'OFFRE	
	- ARTICLE 32 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRE	
	- ARTICLE 33 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	
	- ARTICLE 34 : FORCE MAJEURE	
	- ARTICLE 35 : DURÉE DU CONTRAT	
	- ARTICLE 36 : RÈGLEMENT DES LITIGES	
	- ARTICLE 37 : RÉSILIATION	
	- ARTICLE 38 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU	
	- ARTICLE 39 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES	
	- ARTICLE 40 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE	
	- ARTICLE 41 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES - ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT	
	- AKTICLE 42 : CONSIGNES ET REGLES DE SECURITE/ENVIRONNEMENT	21

able des annexes	23
NNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)	24
NNEXE 02: LETTRE D'ENGAGEMENT	38
NNEXE 03: FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	39
NNEXE 04 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	40
NNEXE 05 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	43
NNEXE 06 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	44
NNEXE 07: LETTRE DE SOUMISSION4	45
nnexe 08 : Offre financière et détail quantitatif/estimatif (pour les soumissionnaires trangers)	
nnexe 09 : Offre financière et détail quantitatif/estimatif (pour les soumissionnaires Ocaux)	S 52
NNEXE 10 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture, essais et mise en service d'instruments et matériels pour laboratoire contrôle qualité de la Cimenterie de Ain-Touta.

NB:

- Le besoin est scindé en plusieurs lots ;
- > Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un ou pour plusieurs lots.

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION

L'étendue consiste à :

1- FOURNITURE

Fourniture d'équipements de laboratoire repartis en lots :

> Lot N°01 :

Un (01) Spectrophotomètre (spectroscope), conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

> Lot N°04:

Une (01) Chambre climatique (armoire humide), conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

➤ Lot N°05:

Un (01) appareil (prisomètre) de VICAT automatique multiposte, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

➤ Lot N°06:

Deux (02) étuves de séchages et de chauffage, conformes aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

> Lot N°07 :

Deux (02) balances analytiques de laboratoire, conformes aux exigences techniques et fonctionnelles en **Annexe 1**.

> Lot N°08 :

Une (01) tamiseuse à courant d'air, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

> Lot N°09:

Quatre (04) plaques chauffantes électriques, conformes aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

➤ Lot N°10:

Un (01) humidificateur pour chambre de conservation, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

Lot N°11:

Un (01) pycnomètre à gaz, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

▶ Lot N°12 :

Un (01) conductimètre de paillasse, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en Annexe 1.

2- PRESTATION:

Chaque lot doit être accompagné des prestations suivantes :

- Essais et mise en service de la fourniture.
- Formation du personnel du client à l'utilisation et à la maintenance des équipements fournis.

- ARTICLE 03 : MODE DE LANCEMENT

Le présent marché est lancé selon le mode d'Appel d'Offres National et International Restreint, conformément à la Procédure de Passation des Marchés de la SCIMAT.

- ARTICLE 04 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS

L'Avis d'Appel d'Offres National et International Restreint faisant l'objet du présent cahier des charges s'adresse aux :

- Fabricants des équipements (ou matériels) de laboratoires, disposants d'un document probant le statut de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité.
- Représentants des fabricants des équipements (ou matériels) de laboratoires, disposants de :
 - > Un document probant le statut de Représentant du fabricant, délivré par le Fabricant.
 - Et un document relatif au Fabricant représenté, probant son statut de Fabricant délivré par un organisme tiers habilité.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Pour chaque lot, le soumissionnaire retenu est tenu de :

- Fournir des équipements neufs, sans danger, qui doivent satisfaire aux exigences des normes européennes en matière de santé, sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement, concernant leur conception, leur fabrication, leurs tests, leur utilisation ou exploitation.
- Fournir les Certificats de conformité aux normes européennes et/ou internationales applicables.
- Fournir les Certificats de conformité CE.
- Fournir les Certificats de calibrage et/ou d'étalonnage, délivrés par un organisme accrédité indépendant.
- Fournir la documentation technique.
- Fournir le planning des essais et de mise en service.
- Mettre la fourniture à la disposition du Client (sur son site de livraison en Algérie) pour les soumissionnaires locaux.
- Livrer la fourniture selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR) pour les soumissionnaires étrangers.
- Assurer les essais et la mise en service des équipements.
- Assurer la formation du personnel du Client à l'utilisation et à la maintenance des équipements.
- Prendre en charge son personnel hors Algérie (billets d'avion allez/retour inclus).

- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit:

- Mettre à la disposition du Soumissionnaire toute la documentation technique existante des anciens équipements installés (si celle-ci existe).
- Démonter et évacuer les anciens équipements.
- Mise en place des nouveaux équipements sous la supervision du soumissionnaire.
- Assurer l'exploitation et l'entretien préventif des nouveaux équipements suivant les consignes et instructions du Soumissionnaire retenu.
- Prendre en charge le transport, l'hébergement et la restauration au niveau de la Wilaya de Batna, du personnel étranger du soumissionnaire, chargé des essais et mise en service de la fourniture et de la formation, dans la limite d'un technicien.

- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL

La fourniture est prévue pour être installée et fonctionner dans les conditions ci-dessous.

Une attention particulière dans le choix des équipements devra être apportée compte tenu des conditions suivantes :

Fréquence du réseau électrique : 50 Hz

Tension des services auxiliaires : 400V AC/220V

Température à l'extérieur : -5° C à +45° C

■ Température à l'intérieur : (20 ± 2) °C

Altitude : 900 m

Humidité relative de l'air : (80% à 0°C) ; (60% à 50°C)

Sismicité de la région : Zone 2-A Selon RPAg9 Version 2003

- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS

Le soumissionnaire doit s'assurer que sa fourniture respecte les normes et règlements de référence européenne et/ou internationale en vigueur applicables.

Les textes applicables sont ceux des éditions les plus récentes des normes précitées.

- ARTICLE 09 : MARQUAGE CE

Les équipements objets du présent cahier des charges doivent être conforment aux exigences applicables de l'Union Européenne. Le **marquage CE** doit être apposé sur chaque équipement. Il doit être visible, lisible et indélébile.

- ARTICLE 10 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Lors de la livraison de la fourniture objet du cahier des charges, Le soumissionnaire retenu doit livrer en trois (03) exemplaires (en langue française et/ou anglaise) sur support documentaire et un (01) exemplaire sur support informatique, tous les documents servant pour la sécurité, l'installation, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, les catalogues de pièces de rechange et les fiches techniques.

S'ajoute à la documentation technique, tous les Certificats énumérés dans l'article 05 du présent cahier des charges.

- ARTICLE 11: PAYS D'ORIGINE

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit indiquer dans son offre :

- Le (ou les) pays d'origine où seront fabriqués les équipements.
- > Le Fabricant des équipements.

- ARTICLE 12 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Le Soumissionnaire doit spécifier dans son offre :

> Pour les soumissionnaires locaux :

Le délai de livraison de la fourniture sur son site de livraison en Algérie.

Pour les soumissionnaires étrangers :

- Le délai de livraison de la fourniture en mode FOB;
- Le délai de livraison de la fourniture en mode CFR.

<u>N.B.</u>: le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.

- ARTICLE 13 : EXPÉDITION - TRANSPORT - EMBALLAGE - MARQUAGE

Généralités

Le soumissionnaire doit respecter les dispositions en matière de conditionnement, de marquage et de stockage.

Le principe général de ces dispositions est que le soumissionnaire ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour cause de corrosion, de détérioration de perte ou de vol résultant d'un marquage ou d'un conditionnement insuffisant ou d'un stockage inadéquat.

13-1 Expéditions:

- Pour les soumissionnaires locaux : L'expédition sera prise en charge par le Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).
- Pour les soumissionnaires étrangers: L'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu; elle se fera selon le mode choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020) et selon le programme arrêté.

Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement et le transport jusqu'au site de la Cimenterie.

Pour chaque expédition, les documents d'expédition suivants seront envoyés au Client par canal bancaire :

- Facture commerciale en six (06) exemplaires originaux;
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires originaux ;
- Connaissement Clean-on-Board, en deux (02) exemplaires originaux à l'ordre de la BEA Batna, notify donneur d'ordre;
- Deux (02) exemplaires originaux du certificat d'origine visés par la Chambre de Commerce;
- Un (01) exemplaire original du Certificat de Circulation EUR 1;
- Deux (02) exemplaires originaux des fiches techniques;
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat de Conformité délivrés et signés par le Vendeur.
- Une copie de la Caution bancaire de garantie et bonne exécution.

NB:

- ➤ Un jeu complet des documents énumérés ci-dessus dont un exemplaire du connaissement Clean-on-Board, doit être communiqué au Client par courrier express dès réception des documents par le Soumissionnaire, et au plus tard 48 heures après l'expédition.
- Les livraisons partielles sont autorisées (dans le respect des délais de livraison arrêtés).
- Les transbordements de marchandises ne sont pas autorisés.

13-2 Transport:

> Pour les soumissionnaires locaux :

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du Soumissionnaire en Algérie jusqu'à son site.

> Pour les soumissionnaires étrangers :

Conformément au mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020).

Pour le mode FOB, le soumissionnaire accorde la priorité à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN).

En cas de non disponibilité de la CNAN, et afin de respecter les délais de livraison convenus, le Soumissionnaire peut choisir un autre armateur ; il doit à cet effet aviser le Client à l'avance et justifier son choix.

Le principe de choix à respecter étant un départ navire imminent et un fret au moindre coût payable en monnaie algérienne (DZD).

13-3 Emballage:

La fourniture doit faire l'objet d'un emballage adéquat, conforme aux normes habituellement préconisées pour l'expédition de telles fournitures. Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis du Client de la qualité de l'emballage. Il doit être exécuté suivant les règles de transport et manutention maritime et terrestre ; celui-ci doit assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques et corrosions du transport, notamment lors des diverses manipulations.

13-4 Marquage:

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des caisses ou conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire doit identifier clairement et de façon indélébile chaque caisse ou conteneur par les mentions suivantes :

•	Societe des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)
•	Port d'embarquement :
•	Port de débarquement :
-	Poids brut :
•	Poids net :
	Numéro de colis :

- ARTICLE 14: ASSURANCES

Pour les soumissionnaires locaux

L'assurance des fournitures est à la charge du Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).

Pour les soumissionnaires étrangers

Selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR Incoterms 2020).

- ARTICLE 15 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- Pour les soumissionnaires locaux: 100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception des équipements sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.
- Pour les soumissionnaires étrangers: 100% du montant total de chaque lot à la mise à FOB ou CFR, par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon le choix du soumissionnaire).

Le soumissionnaire étranger doit préciser dans son offre le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire);

En cas de paiement par Crédit documentaire, tous les frais bancaires liés au Crédit seront à la charge du soumissionnaire.

- ARTICLE 16: CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE

Le choix du correspondant bancaire est du ressort de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Le Soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de

choix du correspondant.

- ARTICLE 17 : RÉCEPTIONS ET MISE EN SERVICE

Les réceptions de conformité, provisoire et définitive dont les modalités seront précisées dans le Contrat doivent permettre de constater que toutes les garanties arrêtées ont été atteintes et respectées; elles seront appliquées à chaque lot attribué au soumissionnaire.

17.1- Réception de conformité

La réception de conformité aura lieu sur le site du Client en présence du Soumissionnaire retenu **au plus tard 15 jours après réception de la fourniture**. L'absence du Soumissionnaire ou de son représentant n'exclut en aucun cas sa responsabilité envers le client.

Un procès-verbal de réception de conformité sera établi et les réserves éventuelles seront formulées. En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

17.2- Essais et mise en service

Les essais et la mise en service des équipements auront lieu au plus tard un (01) mois après réception de conformité de la fourniture, le Client est censé communiquer au soumissionnaire la date des essais et mise en service de la fourniture au minimum trente (30) jours calendaires à l'avance.

Dès qu'un équipement est mis en service, Le soumissionnaire retenu procédera en présence du Client aux essais qui marquent le début de la mise en service.

La mise en service fera l'objet de fiches détaillant pour chaque équipement, les opérations à exécuter pour la mise en marche, pour l'arrêt, ainsi que le mode opératoire des essais.

Cette phase sera sanctionnée par un PV d'essais et mise en service où seront formulées toutes les réserves et observations éventuelles ; la partie concernée s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux insuffisances constatées.

Le soumissionnaire retenu doit respecter le planning des essais et de mise en service, en cas de retard des pénalités de retard seront appliquées.

17.3- Réception provisoire

La réception provisoire aura lieu un (01) mois après mise en service de la fourniture en présence des deux parties sur le site de la Cimenterie.

Un PV de réception provisoire sera établi et signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable. La date de signature de ce Procès-verbal déclenchera la période de garantie.

17.4- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après expiration de la période de garantie proposée par le Soumissionnaire retenu à compter de la date de réception provisoire, à condition que toutes les réserves portées à sa connaissance par le Client pendant la période de garantie soient levées.

Un Procès-verbal de réception définitive sera établi et signé conjointement par les deux parties La réception définitive met fin à la période de garantie.

- ARTICLE 18 : PÉNALITÉS DE RETARD

- En cas de retard imputable au soumissionnaire retenu par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5% par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot objet de retard.
- En cas de retard dans les essais et mise en service de la fourniture pour des raisons imputables au soumissionnaire retenu, une pénalité de retard de 0,5% par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot concerné par le retard.

Le montant cumulé des pénalités de retard (livraison, essais et mise en service) ne saurait excéder les Cinq pour cent (05%) du montant total du contrat.

<u>N.B.</u>: le Client est censé communiquer au soumissionnaire la date des essais et mise en service de la fourniture au minimum trente (30) jours calendaires à l'avance.

- ARTICLE 19 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **Dix pour cent** (10%) du montant total du contrat sera émise par le Soumissionnaire retenu, dans la banque du Client (avant mise à FOB ou CFR de la fourniture pour les soumissionnaires étrangers, et avant mise à disposition de la fourniture sur site de livraison du soumissionnaire pour les soumissionnaires locaux).

Cette caution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

<u>N.B :</u> Les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 20 : IMPÔTS, DROITS ET TAXES

• Fiscalité Algérienne :

- ➤ **Le Client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- ➤ Le Soumissionnaire retenu supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

• Fiscalité étrangère :

Le Soumissionnaire étranger retenu prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

- ARTICLE 21 : FRAIS BANCAIRES

- Le Soumissionnaire local retenu: prendra en charge:
 - ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.
- Le Soumissionnaire étranger retenu : prendra en charge :
 - ✓ Tous les frais bancaires hors Algérie sur les payements effectués en sa faveur par le Client;
 - ✓ Tous les frais bancaires relatifs au crédit documentaire (ouverture, confirmation, modification, prorogation, ...) en cas de paiement par Crédit documentaire ;
 - ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

• Le Client: prendra en charge:

✓ Tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du Vendeur.

- ARTICLE 22 : GARANTIE

- Le soumissionnaire doit garantir l'ensemble de la fourniture contre tout vice de conception ou de fabrication apparent ou caché. Tout défaut des composants utilisés dans le projet, relevant de données erronées prélevées par le soumissionnaire lui est imputable.
- Le soumissionnaire doit garantir un fonctionnement satisfaisant de la fourniture objet du cahier des charges après les essais et mise en service.
- Pendant la période des essais et mise en service, ainsi que celle de garantie, le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce reconnue défectueuse ou non conforme aux spécifications techniques, selon l'Incoterm CIF pour le soumissionnaire étranger, et par livraison sur site client pour le soumissionnaire local. Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura à compter de sa date de remplacement une garantie complémentaire couvrant le reliquat de la garantie de la fourniture d'origine.

- En cas de la présence d'un dysfonctionnement et/ou défaillance dans la fourniture, du fait de la responsabilité du soumissionnaire, le Soumissionnaire dépêchera sur site du Client à ses frais dans un délai de 72 heures après appel du Client, un technicien pour évaluation, intervention et éventuelle réparation ou remplacement si nécessaire.
- Le Soumissionnaire doit préciser dans son offre la durée de garantie de sa fourniture, qui ne doit être inférieure à Vingt-quatre (24) mois après prononciation de la réception provisoire.

- ARTICLE 23 : SERVICE APRÈS-VENTE

Le soumissionnaire retenu s'engage à assurer au Client :

- La disponibilité de la pièce de rechange pour une durée de dix (10) ans.
- Une assistance technique à l'utilisation de ses produits et à répondre à toute sollicitation du client en cas de difficultés rencontrées hors période de garantie.

- ARTICLE 24 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Sont exclus de la participation au présent Appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à quatre (4) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - √ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marché.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.

- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposant à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

Marge Préférentielle

- La marge de préférence de <u>25 %</u> est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne délivré par la chambre de commerce habilitée pour les soumissionnaires concernés.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenu par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étranges, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrencée de la part détenue par les étrangers.

Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de <u>25%</u> cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

- ARTICLE 25: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté (ou envoyé par E-mail) contre paiement ou virement d'un montant de 40.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cmf@scimat.dz

- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX

En plus des données techniques stipulées dans le présent cahier des charges, le Soumissionnaire <u>peut</u> visiter et examiner le lieu où sera installée la fourniture objet du cahier des charges afin de réunir sous sa propre responsabilité tous les renseignements qui pourraient lui être utiles et nécessaires pour la préparation de son offre.

NB:

- Les dépenses liées à la visite des lieux seront à la charge du Soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires étrangers doivent annoncer leur visite à la SCIMAT (72) heures avant leur déplacement tout en renseignant la fiche de renseignements en Annexe 10.

- ARTICLE 27: FORME ET CONTENU DES OFFRES

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :

L'enveloppe (N°1) fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE N°02/SCM/SCIMAT/2025

<u>L'enveloppe (N°2)</u> fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE N°02/SCM/SCIMAT/2025

Les deux enveloppes seront mises dans une autre enveloppe extérieure **fermée et anonyme**, sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS - SCIMAT

73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000

APPEL D'OFFRE NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT N°02/SCM/SCIMAT/2025

FOURNITURE, ESSAIS & MISE EN SERVICE D'INSTRUMENTS ET MATÉRIELS POUR LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITÉ DE LA CIMENTERIE DE AIN TOUTA

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°01:

L'enveloppe (N°1) portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » renferme les documents suivants :

- 1- Offre technique proprement dite <u>pour chaque lot</u>, établie selon l'Annexe 01 relative aux Exigences techniques et fonctionnelles, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ces documents seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
 - **En plus** de l'offre technique (Annexe 01), Le Soumissionnaire **peut** appuyer son offre technique par des fiches techniques des fournitures proposées.
- 2- Lettre d'engagement <u>pour chaque lot</u>, établie selon l'Annexe 02, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- **3-** Fiche d'identification du soumissionnaire établie selon l'**Annexe 03**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.
- 4- Déclaration à souscrire établie selon l'Annexe 04, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- **5-** Déclaration de probité établie selon l'**Annexe 05**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.
- **6-** Attestation de délégation de pouvoir établie selon l'**Annexe 06**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- 7- Références professionnelles des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du présent cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution (Les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document) (langue anglaise acceptée).
- **8- a. Pour les Fabricants des équipements (ou matériels) de laboratoires** : un document délivré par un organisme tiers habilité probant le statut de Fabricant d'équipements (ou matériels) de laboratoires.
- 8- b. Pour les Représentants des fabricants des équipements (ou matériels) de laboratoires :
 - ✓ Un document probant le statut de Représentant du fabricant, délivré par le Fabricant.
 - ✓ <u>Et</u> un document relatif au Fabricant représenté, probant son statut de Fabricant des équipements (ou matériels) de laboratoires, délivré par un organisme tiers habilité.
- **9-** Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiants l'habilitation du signataire des documents (langue anglaise acceptée).
- 10- Bilans des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) (langue anglaise acceptée).
- 11- Le présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant sur sa dernière page (N°22) la mention « Lu et accepté » par le soumissionnaire.

- 12- Copie de la justification du paiement du cahier des charges.
- 13- Un document délivré par le soumissionnaire justifiant l'existence d'un "Service Après-Vente" en Algérie (Les soumissionnaires n'ayant pas fourni ce document ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- 14- Les références bancaires (RIB) (langue anglaise acceptée).
- **15-** Une copie du registre du commerce (ou un document équivalent pour les Soumissionnaires étrangers) (langue anglaise acceptée).
- **16-** Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2023 (Pour les entreprises dotées de personnalité morale de droit algérien).
- 17- Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I (Pour les entreprises de droit algérien).
- **18-** Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois (Pour les entreprises de droit algérien).

Remarque: Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°02:

> Pour les Soumissionnaires Locaux :

L'enveloppe (N°2) portant la mention « OFFRE FINANCIÈRE » doit renfermer les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission pour chaque lot, établie selon l'Annexe 07, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire, (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- 2- Offre financière et détail quantitatif/estimatif pour chaque lot, établie selon l'Annexe 09, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

Pour les Soumissionnaires Étrangers :

L'enveloppe (N°2) portant la mention « OFFRE FINANCIÈRE » doit renfermer deux variantes :

- Une variante eu mode FOB;
- **▲ <u>Et</u> une variante en mode CFR**.

Chaque variante doit comporter les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission pour chaque lot, établie selon l'Annexe 07, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire, (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- 2- Offre financière et détail quantitatif/estimatif pour chaque lot, établie selon l'Annexe 08, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe humides du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

N.B: En cas d'attribution du marché à un soumissionnaire étranger, le Client se réserve le droit de choisir le mode qui lui convient (FOB ou CFR) pour la signature du contrat, à condition que le classement issu de l'évaluation ne soit pas altéré.

- ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée de l'exécution du contrat.

- ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du **Secrétariat de la Commission des Marchés** de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000), est fixée au plus tard le <u>17/04/2025</u> à <u>10h45</u> (heure locale), soit **Quarante Cinq (45) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offre dans la presse nationale (02/03/2025).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le 17/04/2025 à 11h00 (heure locale) au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000).

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 30 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et présentation des documents du présent Appel d'Offres est l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue des cachets et griffes apposés sur les documents de soumission doit être l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue arabe et/ou française sera la langue utilisée pour les correspondances et les réunions.

- ARTICLE 31 : VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt** (120) jours à compter de la **date limite de la réception de l'offre**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire du présent marché, le délai de validité de son offre sera prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 32 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRE

Le soumissionnaire qui désire obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Appel d'offres pourra notifier sa requête à la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro +213 (0) 33 80 74 28 ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cmf@scimat.dz

La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement aux documents du présent marché, qu'elle aura reçu au plus tard dans les Quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les soumissionnaires qui auront reçu les documents du présent marché.

- ARTICLE 33 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Chaque Lot est évalué séparément selon les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (60 Points)

•	Durée de garantie :	25 P	oints
•	Références professionnelles du Soumissionnaire :	15 P	oints
•	Délai de livraison de la fourniture :	10 P	oints
	Présence d'un service Après-vente :	10 P	oints

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé des références professionnelles des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du présent cahier des charges, justifiées par des attestations de bonne exécution, auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA (pour un même marché il n'est accepté qu'une seule attestation de bonne exécution).
- Les soumissionnaires ayant proposé le délai de livraison le plus court auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant un Service Après-Vente installé en Algérie auront la note maximale, les autres soumissionnaires auront la note zéro.

NB:

- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à trente (30) points seront éliminées.
- Une déduction de 05 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les cinq (05) dernières années.
- B. <u>Critères d'évaluation financière</u> : (40 Points)

L'évaluation financière de chaque lot se fera comme suit :

Méthode d'évaluation des offres financières :

 Les soumissionnaires ayant proposés le montant le moins disant auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires locaux et étrangers :

- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires locaux est le montant total de l'offre en TTC;
- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires étrangers est la contrevaleur en Dinar algérien du montant total de l'offre en CFR en lui rajoutant le montant approximatif des frais d'approche relatifs à l'opération d'importation, il sera calculé selon la formule suivante :

Montant retenu pour l'évaluation = (Montant de l'offre en CFR x taux de change) + Frais d'Approche

Les frais d'approche représentent la somme des items suivants :

- Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
- 2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en CFR).
- 3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 30 000 DA).
- <u>Taux de change</u>: le taux de conversion retenu pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien sera celui du jour de l'ouverture des plis.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Références professionnelles la plus élevée.

D. Correction des erreurs arithmétiques simples

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

1. En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé;

- 2. En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé;
- 3. En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB:

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

- ARTICLE 34 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 35 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat reste valide jusqu'à signature du Procès-verbal de réception définitive.

- ARTICLE 36 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la règlementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

- ARTICLE 37 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant total du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du fournisseur.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée, au fournisseur. Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du fournisseur.

- ARTICLE 38 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Si le soumissionnaire **retenu** est une entreprise de droit algérien, il est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Copie du Registre de commerce légalisée par le Centre Nationale du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, portant la mention « Non inscrit sur le fichier national des auteurs des infractions frauduleuses » (année 2025).

- ARTICLE 39 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Il est bien entendu que tout recours aux intermédiaires est à exclure, conformément à la loi 88-29 du 19/07/1988, portant exclusion des intermédiaires.

- ARTICLE 40 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE

Notification d'attribution provisoire du marché :

La SCIMAT procède à la publication de l'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Ne sont communiqués dans l'Avis d'attribution provisoire du marché que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du marché.

Lorsqu'un attributaire d'un marché se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux marchés du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables, et inviter le soumissionnaire concerné à signer le contrat.

Notification d'attribution définitive du marché et signature du contrat :

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au Soumissionnaire retenu que le marché lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 41: RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la SCIMAT peut introduire auprès de la Commission des Marchés de la SCIMAT, un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'Avis d'attribution provisoire du marché.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire retenu s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- Le règlement intérieur de la SCIMAT.
- La politique HSE de la SCIMAT ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le soumissionnaire s'engage, suite à une demande écrite de la SCIMAT, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel qui ne se conforme pas aux directives, instructions et règlements relatifs à la discipline, l'environnement, l'hygiène, la santé et la sécurité à l'intérieur de la SCIMAT.

Considérations relatives à la sécurité du personnel de la SCIMAT

Le soumissionnaire retenu doit tenir compte dans la conception des équipements objets du présent cahier des charges, de la sécurité des opérateurs et du personnel de maintenance, en particulier des aspects suivants :

- L'accès aux pièces à températures élevées;
- L'accès aux parties sous tension;
- L'accès aux pièces mobiles;
- Les dispositions de levage et de manutention ;
- L'accès pour la maintenance là où c'est nécessaire;

Lorsque l'installation peut affecter l'un des aspects ci-dessus, des instructions d'installation adaptées doivent être fournies avec les équipements.

Composants, Matériaux de fabrication et substances dangereuses

Tous les composants et matériaux utilisés dans la fabrication des équipements objets du présent cahier des charges doivent satisfaire aux exigences des normes appropriées lorsque celles-ci existent sauf accord ou spécification contraire.

Les éléments constituant les équipements objets du présent cahier des charges doivent respecter les limites d'utilisation de certaines substances dangereuses créant une menace pour la santé humaine et l'environnement, et ne pourront contenir plus de (0,1 %) en poids de plomb [Pb], de mercure, de chrome hexavalent [Cr], de PBB et de PBDE, et pas plus de (0,01 %) en poids de cadmium [Cd].

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet humide du soumissionnaire)

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain Touta Batna (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), le 17/04/2025 à 11h00 (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'offre,
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue;
 - * Appel d'offre infructueux ou annulé.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01: OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)	24
ANNEXE 02: LETTRE D'ENGAGEMENT	38
ANNEXE 03: FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	39
ANNEXE 04 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	40
ANNEXE 05 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	43
ANNEXE 06 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	44
ANNEXE 07: LETTRE DE SOUMISSION	45
ANNEXE 08 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)	49
ANNEXE 09 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)	52
ANNEXE 10 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	

ANNEXE 01: OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)

SPECTROPHOTOMÉTRE (spectroscope)			
	EXIGENCES	Réponse	
Donnée	Valeur	(Oui - Non)	
Utilisation	Détermination du taux d'absorbance d'une substance chimique (sa capacité d'absorption de la lumière) à une longueur d'onde donnée ou sur une région donnée du spectre.		
Туре	De paillasse		
Fonctionnalités	 Absorption/Transmission/Concentration/Spectre Mesure en mg/I Exportation des résultats sur PC Étalonnage automatique du zéro Autodiagnostics avec ajustement de l'exactitude de la longueur d'onde Mémorisation de 1000 valeurs minimum Identification de l'échantillon : Numéro /Date /Heure 		
Source lumineuse	Lampe halogène-tungstène		
Plage de langueur	330 à 990 nm		
d'onde			
Bande passante spectrale	10 nm		
Exactitude spectral	±lnm		
Interface utilisateur	 Ecran d'affichage Maniement : Clavier ou écran tactile Langue principale : Français 		
Interface avec PC ou imprimante	Oui		
Alimentation électrique Mise à jour des	 Input: 220-230V; 50Hz Batterie de secours rechargeable (dans le cas où la conception d'origine n'intègre pas une batterie de secours, le soumissionnaire est tenu de fournir avec le spectrophotomètre un onduleur suffisamment dimensionné en puissance, afin de protéger l'appareil contre les risques de coupures de courant, et d'éviter d'interrompre le processus de mesure en cours) Oui 		
méthodes			
Cuves compatibles	■ Cuves cylindriques: Ø16 mm - Ø24 mm, ■ Cuves rectangulaires: 10 mm - 50 mm		

	Jeux de batteries rechargeables de rechange	
	Câble d'alimentation et/ou Transformateur secteur 240 V, 50	
	Hz	
	Câble de connexion pour PC	
	 Jeux de cuves (cylindriques et rectangulaires) de différentes dimensions 	
Fourniture d'accompagnement	 Jeux de réactifs pour les éléments à analyser suivants : Majeurs : Calcium Ca (mg/l) ; Magnésium Mg (mg/l) ; Potassium K (mg/l) ; Sodium Na (µg/l) ; Azote ammoniacal selon la norme (mg/l NH4) ; Nitrites (mg/l NO2) ; Nitrates (mg/L NO3). 	
	- Toxiques : Antimoine Sb (μg/I); Arsenic As (μg/I);	
	Baryum Ba (mg/l); Cadmium Cd (µg/l); Chrome Cr	
	(µg/I) ; Nickel Ni (µg/I) ; Plomb Pb (µg/I) ; Sélénium Se	
	(μg/l).	
	- Indésirables : Aluminium Al (µg/l) ; Cuivre Cu (mg/l) ; Fer	
	Fe (µg/I) ; Manganèse Mn (µg/I) ; Zinc Zn (mg/I).	
	- Autres : Bore B (µg/I); Silicium Si (mg/I); Phosphore P	
	(mg/l).	
	Documentation technique de l'équipement (Catalogues,	
	fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages	
	de base, catalogue de transfert des données,)	
Documentation	■ Certificat de calibrage et/ou étalonnage délivré par un	
	organisme accrédité indépendant	
	Certificat de test du fabricant	
	■ Certificat de conformité CE	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait	À	اما	
ı an	u	 1	

Le Soumissionnaire

CHA	MBRE CLIMATIQUE (ARMOIRE HUMIDE)	
	EXIGENCES	Réponse
Donnée	Valeur	(Oui - Non)
Utilisation	Conservation (Stockage) des échantillons des ciments	
Fonctionnalités	Régulation électronique de température.	
	■Régulation électronique de l'humidité.	
	■ Programmation des rampes de T°C.	
	■ Enregistrement des graphiques (tracés).	
	Diagnostic de panne avec alarme visuelle et sonore.	
	■Message d'alarme en cas de manque d'eau.	
	Sécurité de température réglable (ajustable) avec alarme visuelle	
	Protection des échantillons contre la condensation.	
	■ Enregistrement des données interne, et lecture possible des	
	valeurs de mesure en format ouvert via USB.	
	■Évacuation des eaux usées.	
Volume intérieur (I)	640 à 740 litres	
Technologie de la	APT. Line ™	
chambre de		
préchauffage		
Plage de température (°C)	- 40°C à 180°C	
Plage d'humidité (HR)	10% HR à 98% HR	
Humidification	À la vapeur	
Réfrigérants	Écologique sans CFC	
Écran	tactile	
Horloge	Temps réel	
Portes d'accès.	Oui	
Chauffage de porte.	Oui	
Clayette grille en acier	01	
inoxydable		
Interfaces	USB, Ethernet	
Chambre interne	En acier inoxydable	
Éclairage	Intérieur	
Réservoir d'eau	Intégré	
Fourniture	Système (kit complet) de traitement de l'eau du robinet.	
d'accompagnement	■Trois (03) Cartouches de rechange supplémentaire pour kit	
	de traitement d'eau.	
	■ Vingt (20) Plateaux supplémentaires renforcés	

Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base, Instructions sur l'utilisation de l'électronique du régulateur, y compris la programmation, ...) Documentation Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme accrédité indépendant

- Certificat de test du fabricant
- Certificat de conformité CE

Remarque importante:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par \underline{Oui} ou \underline{Non} et de la fournir dans l'enveloppe $N^{\circ}1$ « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait à .	le	

Le Soumissionnaire

EXIGENCES		Réponse
Donnée	Valeur	
Utilisation	Détermination automatique des temps de début et fin de prise des ciments et mortiers, selon la norme EN 196-3.	
Etalonnage	 Appareil étalonné par rapport à la méthode de référence 	
Equipements	 Aiguille Vicat de début de prise, en acier sous la forme d'un cylindre droit d'une longueur effective d'au moins 45 mm et d'un diamètre de 1,13 mm. 06 Moules tronconiques en caoutchouc dur ou en plastique ou en laiton, d'une profondeur de 40,0 mm et d'un diamètre intérieur de (75 ± 10) mm. 06 plaques de base en matériau imperméable résistant à l'attaque par la pâte de ciment, plus grandes que le moule, d'une épaisseur de 2,5 mm au moins, Ordinateur pour le contrôle de l'appareil VICAT, équipé d'un logiciel fonctionnant sous Windows destiné au pilotage des différentes séquences d'essais et enregistrement automatique de l'heure de prise initiale et l'heure de prise finale. Bain d'eau inoxydable en PVC à température régulée avec pompe de circulation d'eau et filtres intégrés. Masse des parties mobiles (piston et aiguille Vicat) doit être (300 ± 1) g. 	
Fonctionnalités	 Effectuer simultanément jusqu'à 6 tests automatiquement en enregistrant la profondeur de pénétration de l'aiguille avec précision sur chacun des moules Vicat. Régulation électronique de la température de l'eau Nettoyage automatique de l'aiguille Vicat Après chaque pénétration, Calcul automatique des temps de début et fin de prise. Acquisition et affichage des mesures en temps réel. Mémorisation et affichage graphique des mesures et résultats d'essais. Edition de rapport d'essai. 	
Alimentation électrique	■ Input : 220-230V ; 50Hz	

Fourniture d'accompagnement	 O2 Aiguilles Vicat, en acier sous la forme d'un cylindre droit d'une longueur effective d'au moins 45 mm et d'un diamètre de 1,13 mm. O6 plaques de base en matériau imperméable résistant à l'attaque par la pâte de ciment, plus grandes que le moule, d'une épaisseur de 2,5 mm au moins 	
Documentation	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base, manuel d'utilisation du logiciel,) Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme indépendant Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE 	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait à le

Le Soumissionnaire

ÉTUVES DE SECHAGES ET DE CHAUFFAGE					
EXIGENCES					
Donnée	Valeur	(Oui - Non)			
Utilisation	Elimination de l'eau, l'humidité et d'autres solvants des objets				
Plage de réglage de la température	De la température ambiante jusqu'à +300°C				
Précision de la régulation de température	±1°C				
Convection :	Horizontale				
Volume intérieur	De 200 à 260 Litres				
Fonctionnalités	 Réglage et Affichage des différents paramètres : vitesse de ventilation, température, 				
Interface utilisateur	Ecran d'AffichageManiement : Clavier ou écran tactileLangue principale : Français,				
Equipements	■ 2 clayettes-grilles chromées				
Alimentation électrique	■ Input : 220-230V ; 50Hz				
Fourniture d'accompagnement	■ 2 clayettes-grilles chromées				
Documentation	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base,) Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme indépendant Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE 				

Remarque importante:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait à	

Le Soumissionnaire

BALANCES ANALYTIQUES DE LABORATOIRE						
EXIGENCES						
Donnée	Valeur	(Oui - Non)				
Туре	De paillasse					
Conception	Chambre de pesée fermée avec porte d'accès, les vitres paravent doivent permettre une vue sans obstacle et un accès facile à la chambre de pesée.					
Fonctionnalités	 Pesée en %, Étalonnage externe ou intégré Contrôle des valeurs limites inférieures et supérieures 					
Précision	0,01 mg					
Portée	60 - 120 g					
Interface utilisateur	 Ecran d'affichage Maniement : Clavier ou écran tactile Langue principale : Français, 					
Equipements	■ Niveau à bulle					
Interface de communication PC ou imprimante	USB ou RS232 ou autre interface de communication.					
Alimentation électrique	■ Input: 220-230V; 50Hz					
Documentation	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglage de base,) Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme indépendant Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE 					

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

	•		
⊢Out	À		
ı uıı	u	 ı	

Le Soumissionnaire

TAMISEUSE À COURANT D'AIR **EXIGENCES** Réponse Donnée Valeur (Oui-NON) Matière chargée Poudres, matières agglomérées, matières électrostatiques Système d'analyse Analyse granulométrique par courant d'air Type de Tamisage Tamisage sec \emptyset 203 mm (\emptyset 200 mm avec adaptateur). Diamètre Tamis 50 mm Hauteur max. du tamis Granulométrie (Plage 10 µm à 4 mm d'analyse) Charge maximale 100 g Vitesse rotation de la buse 5 à 55 tr/min Réglage de la dépression Manuel 1 à 99 min Minuterie • Réglage numérique de tous les paramètres de tamisage **Fonctionnalités** (temps, dépression, vitesse de rotation,...) ■ Ecran d'affichage Interface utilisateur Maniement : Clavier ou écran tactile Langue principale: Français, Interface de communication USB ou RS232 ou autre interface de communication. PC ou imprimante Alimentation électrique ■ Input: 220-230V; 50Hz

Remarque importante :

Fourniture

d'accompagnement

Documentation

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Certificat de test du fabricantCertificat de conformité CE

um)

• 01 couvercle.

données, ...)

■ 10 tamis (Matière inoxydable, ouverture des mailles 45

 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base, Catalogue de transfert des

Fait	à			ı	حا			
ı an	u	 	 	 		 	 	

Le Soumissionnaire

PLAQUES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES							
	Réponse						
Donnée	Donnée Valeur						
Conception	 Unité de chauffage en acier inox ou plateaux céramique partie centrale laquée. Régulateur thermostatique Pieds réglables en hauteur. Voyant lumineux de chauffage. Sans amiante. 						
Gamme de température	50 à +350°C						
Puissance	De 1600 W à 2000 W						
Alimentation électrique	■ Input : 220-230V ; 50Hz						
Documentation	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base,) Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE 						

<u>Remarque importante</u>:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Eait	\sim	10	
ган	u	 IC	

Le Soumissionnaire

OFFRE TECHNIQUE: LOT N° 10

HUMI	DIFICATEUR POUR CHAMBRE DE CONSERVATIO	N	
EXIGENCES			
Donnée	Valeur	(Oui - Non)	
Taux d'humidité	55% ± 5 HR		
relative			
Volume	De 150 à 500 m ³		
maximum de la			
chambre à			
humidifier			
Qualité de l'eau	Eau courante (eau de robinet)		
Alimentation	■ Input : 220-230V ; 50Hz		
électrique			
Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base,) Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE			

<u>Remarque importante</u>:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait à	1 -	
Fait a	I C	

Le Soumissionnaire

OFFRE TECHNIQUE: LOT N° 11

PYCNOMÈTRE À GAZ				
	EXIGENCES Réponse			
Donnée	Valeur	(Oui - Non)		
Utilisation	Détermination du volume apparent et la densité des matériaux.			
Nature échantillon	Solide, liquide, pâteux.			
Gaz de mesure	Hélium, N2, Argon			
Volume de la cellule	100 à 150 cm ³			
(chambre à échantillon)				
Dimension de la cellule	Ø 4,62 cm, H 6,17 cm.			
échantillon				
Volume échantillon	10 à 90 ml			
Résolution	0,0001g/cm3.			
Précision	> 0,02% de la valeur affichée + 0,03% du volume d'échantillon			
Reproductibilité	±0.01% de la valeur nominale du volume de la cellule			
Fonctionnalités	Calcul, affichage des mesures selon le cycle effectué (volume, densité, écart type, moyenne)			
Interface utilisateur	Ecran d'affichageManiement : Clavier ou écran tactileLangue principale : Français,			
Fourniture	■ Bille de calibrage			
d'accompagnement				
Documentations	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglages de base, catalogue de transfert des données,) Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme accrédité indépendant, Certificat de test du fabricant Certificat de conformité CE 			

<u>Remarque importante</u>:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait	à	le
ı uıı	u	

Le Soumissionnaire

OFFRE TECHNIQUE: LOT N° 12

CONDUCTIMÈTRE DE PAILLASSE			
	EXIGENCES Répor		
Donnée	Valeur	(Oui - Non)	
Type appareil	De paillasse		
Classe de protection	IP43 Min		
Etalonnage	01 Point.		
conductivité			
Plage/ Gamme	0,001 µS/cm - 1000 mS/cm.		
conductivité			
Précision conductivité	±0,5%.		
Résolution conductivité	Jusqu'à 0,001 μ\$/cm.		
Mémoire de données	Jusqu'à 5000 jeux de données.		
Résolution résistivité	0,001 Ω/cm-0,1M Ω/cm.		
(EC)			
Plage / Gamme de	−5 à +105 °C.		
température			
Résolution de	0,1 °C.		
température			
Fonctionnalités	■ Calcul, affichage des mesures		
	■ Ecran d'affichage		
Interface utilisateur	■ Maniement : Clavier ou écran tactile		
	■ Langue principale : Français,		
Fourniture	■ Cellule de conductivité, portoir pour électrode		
d'accompagnement	■ Solutions d'étalonnage 1413 µS/cm et 12,88 ms/cm		
	 Documentation technique de l'équipement (catalogues, fiches techniques, mode d'emploi comprenant les réglage de base, catalogue de transfert des données,) 		
Documentations	 Certificat d'étalonnage et/ou calibrage délivré par un organisme accrédité indépendant, Certificat de test du fabricant 		
Pomarauo importanto :	Certificat de conformité CE		

<u>Remarque importante</u>:

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par <u>Oui</u> ou <u>Non</u> et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».

Fait à	. le
--------	------

Le Soumissionnaire

ANNEXE 02: LETTRE D'ENGAGEMENT « POUR CHAQUE LOT »

Je soussigné,
Nom et Prénom :
Profession :
Responsable de (préciser l'organisme) :
Ayant son siège social :
Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) pour la
Fourniture, essais & mise en service du lot N°,
pour la Cimenterie Ain-Touta, en conformité avec
les exigences du présent cahier des charges, et en respectant :
Un délai de livraison de :
• Une durée de garantie de :
Remarque importante : La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
Fait à, le
Le Soumissionnaire

ANNEXE 03: FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :		
Nationalité :		
Forme juridique de la société :		
Capital social :		
Adresse du siège social :		
Date de création :		
Domaine d'activité :		
Effectifs:		
Résultats financiers des trois dern	ières années :	
■ <u>Année 2021</u> :		
■ <u>Année 2022</u> :		
■ Année 2023 :		
	Fait à	., le

Le Soumissionnaire

ANNEXE 04 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Denomination de la societe :
Ou raison sociale :
Adresse du siège social :
Forme juridique de la société :
Montant du capital social :
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers,
ou autre (à préciser) de : : <u>RC</u> n° <u>du</u>
Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :
Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à ce
effet, lorsque cela est prévu par des textes règlementaires : J'attesteJe n'atteste pas
Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de
délivrance et sa date d'expiration) : <u>RC</u> n° <u>du</u> <u>du</u>
Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre
d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :
Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal,
section commerciale:OUINON
Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal):
Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation
d'activité : J'atteste 🗌 Je n'atteste pas 🔲
(يشهد المصرح أن الشركة ليست في حالة إفلاس أو تصفية أو توقف النشاط)
Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite
de liquidation ou de cessation d'activité : J'atteste 🗌 Je n'atteste pas 🗌
(يشهد المصرح أن الشركة ليست محل إجراء عملية إفلاس أو تصفية أو توقف عن النشاط)
La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?:OUINON
(هل الشركة في حالة تسوية قضائية أو صلح ؟)
Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance
dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom e
l'adresse du syndic de règlement judiciaire)
CDC - Fourniture, essais & mise en service d'instruments et matériels pour laboratoire contrôle qualité de la Cimenterie

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :
(هل الشركة محل اجراء عملية تسوية قضائية أو صلح ؟)
Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :
La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence :
Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :OUINON (يشهد المصرح أن الشركة استوفت واجباتها الجبائية وشبه الجبائية والإيداع القانوني لحساباتها) La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations :OUINON
Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle :OUINON
La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages :
La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics :OUINON

CDC - Fourniture, essais & mise en service d'instruments et matériels pour laboratoire contrôle qualité de la Cimenterie

41

de Ain-Touta

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :
(هل الشركة مسجلة في البطاقية الوطنية لمرتكبي الغش، مرتكبي المخالفات الخطيرة للتشريع والتنظيم في مجال الجباية والجمارك والتجارة ؟)
Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)
La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale :
(هل حكم على الشركة لمخالفتها تشريع العمل والضمان الاجتماعي ؟)
Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements
fournis ci-dessus sont exacts.
Remarque importante : La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
Fait à, le
Le Soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet humide du soumissionnaire)

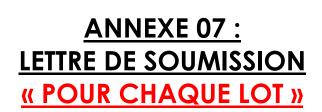
ANNEXE 05 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

ANNEXE 06 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénom (s):
Fonction:
Dénomination de la société :
Adresse du siège social :
Forme juridique de la société :
Capital (montant du capital social) :
Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :
en date du :
Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur
Nom et prénom :
Nom de la société :
De négocier et conclure avec la : Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)
Un contrat de : Fourniture, essais et mise en service d'instruments et matériels pour
laboratoire contrôle qualité de la Cimenterie Ain-Touta.
En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.
Fait àle
Le Soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

CDC - Fourniture, essais & mise en service d'instruments et matériels pour laboratoire contrôle qualité de la Cimenterie de Ain-Touta



LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE FOB

<u>LOT N°</u> :
Je soussigné, (Nom et Prénom) :
Profession:
Demeurant à :
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter : Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché. Me soumets et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché) En chiffres :
M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre : Le délai en lettres :
Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°
Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la règlementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66- 156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci- dessus sont exacts. Remarque importante:
La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».
Fait àle .

LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE CFR

<u>OT N°</u> :	
e soussigné, (Nom et Prénom) :	
ofession:	
emeurant à :gissant au nom et pour le compte de :scrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :	
près avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à moint de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter : emets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, étale onformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché. e soumets et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter restations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales oyennant la somme de : (indiquer le montant du marché) n chiffres :	olis Ies et
'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :	
e délai en lettres :	
e service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte ancaire n°auprès :	
ffirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclus e la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la gislation et la règlementation en vigueur.	ifs
ertifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 6 56 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis c	
essus sont exacts.	
Remarque importante : La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».	
Fait àlele	
Le Soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet humide du soumissionnaire)	

LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX

<u>LOT N°</u> :
Je soussigné, (Nom et Prénom) :
Profession:
Demeurant à :
Agissant au nom et pour le compte de :
Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter : Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché. Me soumets et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars)
En chiffres :
En lettres:
M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :
Le délai en lettres :
Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte
bancaire n°auprès :
Adresse:
Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la règlementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-
156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-
dessus sont exacts.
Remarque importante :
La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire
est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE
Fait àlele
Le Soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet humide du soumissionnaire)

ANNEXE 08 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF

POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

VARIANTE FOB

RÉFÉRENCE N°		DATE :		
N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N°			
Monto	ant de la fourniture sortie usine	-	(A)	
Monto	ant de la Mise à FOB		(B)	
Montant total FOB de l'offre (A+B)				
> Du > Ma > Or > Fa Rem La p est t	elai de livraison de l'ensemble de la fourniture :	manque et de la fo	de documents, lo urnir dans l'envel	e soumissionnaire oppe N°2 « OFFRE
			oumissionnaire	
	(Nom, qualité du signo	ıtaire et c	achet humide (du soumissionnair

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

VARIANTE CFR

RÉFÉRENCE N°		DATE :		
N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N°			
Monto	ınt de la fourniture sortie usine	•••••	(A)	
Monto	ınt de la Mise à CFR (coût du fret maritime inclus)	•••••	(B)	
Montant total CFR de l'offre (A+B)				
 Du Mc Ori Fal Rem La p est t 	lai de livraison de l'ensemble de la fourniture :	manque et de la fo	de documents, le urnir dans l'envelo	e soumissionnaire oppe N°2 « OFFRE
	(Nom, qualité du signa		oumissionnaire achet humide (du soumissionnaire

ANNEXE 09 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX

RÉFÉ	ÉRENCE N°		DATE :	
N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N°			
Monta	ınt de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire	•••••	(A)	
			TVA (19%)	
	Montant total de l'offre		en DA/TTC	
> D > C > Fo	vélai de livraison de l'ensemble de la fourniture : purée de garantie de la fourniture :	manque et de la fo	de documents, l urnir dans l'envel	e soumissionnaire oppe N°2 « OFFRE
	Fait à		, le	
	(Nom, qualité du signat		umissionnaire Ichet humide d	u soumissionnaire)

ANNEXE 10 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

(A remplir par l'entité responsable)

Nom:	Prénom :	
N° du Passeport :	• D u :	
Nationalité :		
Organisme:		
Fonction:		
Date et heure d'arrivée en Algérie :		
H eure : Vol N° :	Aéroport/Port :	
Moyen de Transport et Circulation en Algérie	: Véhicule	
Marque : Immatriculation :		
Nom et Prénom du Chauffeur :		
Lieu d'hébergement : Hôtel :	À:	
Date d'arrivée à la Direction Générale : Le	Heure:	
Date d'arrivée à la Cimenterie Ain-Touta : Le	Heure:	
Programme d'Activités éventuellement :		
Date de Départ de la Cimenterie Ain-Touta : L	Heure:	
Destination après la mission :	Vers:	
Date de Retour à l'étranger : Le :	Par :	
Heure : /Vol N° :	Aéroport/Port :	
I	Fait àle	
	Cachet et Signature	

<u>N.B</u>: Le présent document doit nous parvenir dument renseigner, signé et portant cachet du Soumissionnaire au plus tard 72 heures avant la date prévue de la visite.